

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

**MONTER, VERIFIER, RECEPTIONNER, UTILISER et REALISER LA
MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES DE PIED**

(Code du travail – Obligation de formation Article 4323-69)

OBJECTIFS

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous. Au sens de la R408 :

- Montage façade avec console
- Montage porte à faux
- Montage poutre de franchissement
- Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage
- Réceptionner l'échafaudage avant utilisation
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage d'éléments de l'échafaudage)

Se situer et être acteur de la prévention des risques • Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant • Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied • Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications •

PUBLIC ET PRE-REQUIS**Toute personne :**

- appelée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage ;
- désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité ;
- ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté ;
- ayant à prévoir et à commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage ou encadrement de chantier
- Maîtriser : la langue française parlée et écrite, les mathématiques élémentaires, la lecture courant de plans
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges
- Etre formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

Périodicité de maintien des compétences :

La périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment, de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation disponible en Digital (Blended Learning) : non
Pédagogie active
Support ou livret délivré aux stagiaires
Exposés
Apports théoriques
Mises en situations pratiques

LIEU

10400 NOGENT-SUR-SEINE

HORAIRES

08h30 – 12h00 13h30 – 17h00
Ou adaptés selon la demande

DATE

Selon le planning disponible sur www.alcevi-formation.fr ou à convenir

DUREE

4 jours soit 28 heures

NOMBRE DE PERSONNES PAR SESSION

Groupe de 3 à 8 personnes maximum

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

MONTER, VERIFIER, RECEPTIONNER, UTILISER et REALISER LA MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES DE PIED

(Code du travail – Obligation de formation Article 4323-69)

PROGRAMME

MATIN DU 1^{er} JOUR

TEMPS D'ECHANGE AVEC LES STAGIAIRES

- Accueil
- Tour de table
- Rappel des objectifs de la formation
- Attentes de chaque stagiaire
- Informer les stagiaires du déroulement de la formation et de l'évaluation

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

SE SITUER ET ETRE ACTEUR DE LA PREVENTION DES RISQUES

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques :

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer
- Rendre compte

APRES-MIDI DU 1^{er} JOUR

REALISER LES VERIFICATIONS DE MISES, REMISES EN SERVICE, TRIMESTRIELLES ET JOURNALIERES D'UN ECHAFAUDAGE DE PIED

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

L'exploitation de la notice du fabricant et la préparation du montage

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

L'examen d'adéquation

L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation

L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

Le compte-rendu / procès-verbal de réception

MATIN DU 2^{ème} JOUR

REALISER LA VERIFICATION JOURNALIERE AVANT DEMONTAGE DE L'ECHAFAUDAGE

APRES-MIDI DU 2^{ème} JOUR

DEMONTRE UN ECHAFAUDAGE DE PIED CONFORMEMENT A LA NOTICE DU FABRICANT

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

L'exploitation de la notice du fabricant La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel)



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

MONTER, VERIFIER, RECEPTIONNER, UTILISER et REALISER LA MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES DE PIED

(Code du travail – Obligation de formation Article 4323-69)

MATIN du 3^{ème} JOUR

MONTAGE DE L'ECHAFAUDAGE

APRES-MIDI du 3^{ème} JOUR

REALISATION DE LA RECEPTION DE L'ECHAFAUDAGE

4^{ème} JOUR

EVALUATION

- Evaluation théorique
- Evaluation pratique

BILAN

- Bilan de fin de formation avec les stagiaires individuellement et collectivement.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS ET DOCUMENTS DELIVRES SI REUSSITE A L'EVALUATION

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Equivalence : sans objet

Passerelles : sans objet

Offre tarifaire : disponible sur demande ou sur www.alcevi-formation.fr

Conditions générales de vente : envoyées avec la convention ou disponibles sur www.alcevi-formation.fr

Responsable pédagogique : Christophe DESMOULIERE

Profils des intervenants : Formateurs - Professionnels des métiers de la sécurité (avec 5 à 10 ans d'expérience)

Modalités d'Accessibilité : ALCEVI est un établissement de 5^{ème} catégorie répondant à la politique « Accessibilité Handicap ».